



Les députés rejettent la révision du seuil d'exposition aux ondes

11/03/2009 10:30

Gouverner par [Sabine Casalonga](#)

Mardi 10 mars, l'amendement relatif à la révision des seuils d'exposition aux champs électromagnétiques a été rejeté lors du vote en première lecture à l'Assemblée du projet de loi de réforme de l'hôpital.

Déposé par le député et rapporteur du projet de loi, Jean-Marie Rolland (UMP, Yonne), cet amendement visait à limiter l'exposition de la population aux champs électromagnétiques, en application du principe «du niveau d'exposition le plus faible qu'il est raisonnablement possible d'atteindre». Cette proposition avait été saluée par les associations Agir pour l'environnement et Priartem qui réclament un abaissement du seuil d'exposition aux antennes-relais à 0,6 volt par mètre (V/m) contre 41 à 61 V/m à ce jour, en fonction des gammes de fréquence.

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, s'est prononcée contre l'amendement et a rappelé la tenue du colloque «Radiofréquences, santé et environnement» le 26 mars prochain.

«Cet abandon est un mauvais signe à quelques semaines du Grenelle de la téléphonie mobile», a déclaré Stéphen Kerckhove d'Agir pour l'Environnement.

Ont été également abandonnés des amendements relatifs à la reconnaissance de l'électro-hypersensibilité, à l'organisation d'une campagne sur les dangers du téléphone mobile durant la grossesse, ou encore l'interdiction de l'usage des téléphones mobiles et la pose d'antennes-relais dans les transports collectifs souterrains.